

CONDITIONS GENERALES

Inscriptions / Programmation

Pour la formation INTRA, contacter EOLLIS, L.Becquart au 03.20.90.01.01 – mail : lbecquart@eollis.net pour convenir de la programmation.

Pour les inscriptions individuelles :

Transmettre le bulletin d'inscription rempli et signé par l'employeur à S.Bodart au 03.20.90.01.01 – mail : sbodart@eollis.net

Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée et ne sont acceptées que dans la limite des places disponibles.

Informations pratiques

•Horaires : 9h00-12h30 / 13h30-17h00

•Une convention vous sera envoyée par mail une fois réception de votre demande d'inscription.

•Une convocation vous sera envoyée par mail 15 jours avant le démarrage de la formation

Annulation – Désistements du fait EOLLIS

Si le nombre d'inscriptions est insuffisant, EOLLIS se réserve le droit de reporter ou d'annuler la formation jusqu'à une semaine précédant sa date d'ouverture. EOLLIS informe l'employeur/le participant à l'adresse mail mentionnée au moment de votre demande d'inscription. Dans l'hypothèse d'un règlement anticipé, soit le chèque est retourné, soit le règlement est remboursé. Aucune indemnité compensatrice ne sera versée au participant.

Désistement du stagiaire

Entre 15 et 7 jours précédant le début de l'action, toute annulation est à confirmer par courrier (postal ou électronique) à EOLLIS, sans aucune conséquence pour les parties.

Dans la dernière semaine précédant le début de l'action, toute annulation est à confirmer par courrier (postal ou électronique) à EOLLIS. Dans ce cas, EOLLIS se réserve le droit de retenir des frais correspondants aux dépenses qui ont été engagées en vue de la réalisation de ladite action, et au maximum à hauteur de 50% du coût total de la formation.

En cas de désistement le jour même de l'action, EOLLIS prévient l'employeur de l'absence de son salarié, et retiendra la totalité du coût de la formation.

Le stagiaire peut être remplacé par un collaborateur de son établissement sans frais (sous réserve d'accord de sa direction et de l'OPCO) : le nom et les coordonnées de ce nouveau participant doivent être confirmés par écrit à EOLLIS.

Absence pour maladie

En cas de maladie, d'accident du travail ou événements familiaux imprévus, aucun frais ne sera retenu sous réserve de l'envoi de la copie du justificatif. Si le stagiaire indisponible est remplacé par un autre salarié, EOLLIS ne facturera pas de frais. Il convient dans ce cas qu'EOLLIS en soit avisée le plus rapidement possible.

Tarifs

1500 € par jour pour un groupe composé de 8 à 12 personnes au plus et inscrites sur le même module et de la même structure ou 190€/personne inscrite sur le module mais provenant de différentes structures

Paiement

Le règlement des frais de participation sera effectué à la fin de la formation suite à l'émission d'une facture par EOLLIS pour la prise en charge OPCO. Les prix indiqués sont exonérés de TVA au titre de l'article 261.7-a°b du CGI et s'entendent pour l'année civile 2025.

Obligations

Pour chaque inscription à une action de formation organisée par EOLLIS, l'association, l'établissement ou le service reçoit :

•Avant le début du stage : une convention de formation, les modalités pratiques de la formation, une convocation individuelle (à transmettre impérativement au stagiaire avant la formation)

•A l'issue de la formation : une facture, une attestation de présence, une attestation de fin de formation sous pli individuel confidentiel à remettre au stagiaire

L'association, l'établissement ou le service s'engage à retourner deux exemplaires originaux de la convention, signés et revêtus du cachet de l'association, de l'établissement ou du service.

Les conventions seront établies par EOLLIS, organisme qui a obtenu une certification QUALIOPi attendue pour une prise en charge OPCO.

La loi « informatique et les libertés »

Les informations à caractère personnel recueillies par EOLLIS font l'objet d'un traitement informatisé destiné à assurer l'ensemble de la gestion des sessions de formation. EOLLIS demeure le seul destinataire de ces données. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 06 janvier 1978, chaque stagiaire bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne et qu'il peut exercer en s'adressant à EOLLIS - 7 rue Jean Baptiste LEBAS – 59133 PHALEMPIN. Chaque stagiaire peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données qui le concerne.

L'association EOLLIS, sur la base du Référentiel National Qualité, a obtenu la certification « **QUALIOPi** » le 6 août 2024, pour ses actions de formation.



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION

Pour tous renseignements

Tel : 03 20 90 01 01 - lbecquart@eollis.net

Ensemble Organisons du Lien pour Lutter contre l'Isolement et promouvoir la Santé
7 rue Jean Baptiste Lebas – 59133 PHALEMPIN